



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit	PEROXYDE D'HYDROGÈNE 30-35%
Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)	SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE; DIOXYDE D'HYDROGÈNE; HYDROPROXYDE; ALBONE; PERHYDROL PERONE; SUPEROXOL
Code du produit	HM-0133
Formule chimique	H ₂ O ₂
Masse molaire	34.02
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
Fournisseur	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
Téléphone urgence	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée	2026-03-27

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT

- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1A
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1
- Liquides comburants - catégorie 2
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

PICTOGRAMMES



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger (H)

- Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
- Provoque des lésions oculaires graves
- Peut aggraver un incendie; comburant
- Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (P)

- Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Garder sous clef.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- Tenir à l'écart des vêtements et matières combustibles.
- En cas d'incendie : utiliser de l'eau (pas d'agent sec) pour l'extinction.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

Santé 2
Inflammabilité 0
Réactivité 2
Spécial OX

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	34-38%

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Blanchiment de la peau. Picotement. Irritation de la peau. Irritation oculaire. Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser l'eau pour éteindre l'incendie.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser d'agents chimiques secs. Ne pas utiliser de mousses. Le CO2 ou halon peuvent fournir un contrôle limité.
Produits de combustion	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Hydrogène. Oxygène.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Oxydant puissant. Le contact avec des produits combustibles peut causer le feu. En cas de feu, l'eau de la solution s'évaporerait, et le produit de base comburant alimenterait le feu. Les contenants exposés au feu ou à sa chaleur peuvent exploser. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Distance recommandée: au moins 50 mètres (150 pieds) pour les liquides et au moins 25 mètres (75 pieds) pour les solides. Couper toutes les sources d'ignition. Gardez les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin du produit déversé. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important.
Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage	Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Ne PAS utiliser d'absorbants combustibles. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). Ne pas entreposer dans des contenants de métal. Garder à l'abri des rayons du soleil. Utiliser un bouchon ventilé pour permettre à la pression de s'échapper.
Méthode et équipement de manutention	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter de broyer ou chauffer le produit en présence des matériaux combustibles et organiques. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeurs	Base
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	TWA	1 ppm 1.4mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire			
		TWA	1 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	1 ppm	Canada. Ontario OELs
		VEMP	1 ppm 1.4 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Gants	Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Âcre
Seuil d'odeur	Donnée non disponible
Point de fusion et congélation	Concn 35%= -33°C; -0.43°C (Hydrogen Peroxide)
Point d'ébullition	Concn 35%= 108°C; 152°C (Hydrogen Peroxide)
Inflammabilité	Comburant
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	40%
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	100%
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	Concn wt% = 35, 50, 70, 90; corresponding pH: 4.6, 4.3, 4.4, 5.1
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Masse volumique et densité relative	Concn.30% = 1.11g/ml ; 35%:1.13g/ml; 1.4425g/ml (Hydrogen Peroxide)
Densité de vapeur relative	1.10
Caractéristiques des particules	Sans objet

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible ou organique. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Sensible à l'air.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles ou organiques.
Conditions à éviter	Exposition à la lumière. Exposition à l'air. Éviter la chaleur excessive. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Brûle avec: Matières organiques. Peut former un mélange explosif avec : Alcools. Bases. Cétones. Hydrocarbures. Sels métalliques. Oxydes métalliques. Sulfures de métaux. Acétone. Anhydrides d'acides. Ammoniac. Trisulfure d'antimoine. Charbon. Éther. Métaux alcalins. Métaux. Permanganates. Phosphore. Et ses composés. Fer. Et ses composés. Acide chlorosulfonique. Acide sulfurique concentré. Acides carboxyliques. Acide chlorhydrique. Acide formique. Acide phosphorique. Acide tartrique. Acide trifluoroacétique. Réducteurs. Acétaldéhyde. Acétate de vinyle. Acétate d'éthyle. Aniline. Hydrures métalliques. Chlorure d'étain. Sulfate ferreux. Formaldéhyde. Glycérine. Hydrazine.
Produits de décomposition dangereux	Oxygène.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

PEROXYDE D'HYDROGÈNE 30-35%

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, contact cutané et oculaire.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation. Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.
- Peau	Irritation. Blanchiment de la peau. Picotements. Peut provoquer: Formation de lésions vésiculaires.
- Respiration	Spasmes. Irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Pneumonie chimique. Toux. Difficultés respiratoires. Oedème du larynx et des bronches. Oedème pulmonaire. Les symptômes peuvent être retardés. Peut entraîner la mort.
- Ingestion	Corrosion et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, de l'estomac et de la paroi abdominale. Brulures de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Mort possible.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure. Dermate. Conjonctivite. Troubles nerveux. Lésions au foie et aux reins. Douleurs dans la poitrine. Toux. Dyspnée. Larmolement. Maux de tête. Vertiges. Larmolement. Érythème. Fatigue. Irritabilité. Perte de poids. Perte d'appétit. Nausées et vomissements. Convulsions.
DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe) : DL50 Oral - Rat - ~1980-2000mg/kg. DL50 Cutanée - Lapin - >5000mg/kg.
CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)	ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe) : >5000mg/m³.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

PEROXYDE D'HYDROGÈNE 30-35%

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 22 mg/l - 96 h (Peroxyde d'hydrogène). Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 24 mg/l - 48 h (Peroxyde d'hydrogène).
Persistance et dégradation	Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques. Entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2014
Appellation réglementaire	PEROXYDE D'HYDROGENE EN SOLUTION AQUEUSE contenant au moins 20 % mais au maximum 60 % de peroxyde d'hydrogène
Classification du TMD	Matières comburantes 5.1 Matières corrosives 8
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1 L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	<ul style="list-style-type: none">- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1A- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1- Liquides comburants - catégorie 2- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3
----------------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2026-03-27